



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'économie et de la formation
Service de l'industrie, du commerce et du travail

Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit

La situation sur le marché du travail valaisan

*Marché du travail
Main-d'œuvre étrangère
Placement public
Mesures du marché du travail
Collaboration interinstitutionnelle*



RAPPORT ANNUEL 2018

Table des matières

Objectifs du SICT	3
Organisation du SICT	3
1. L'année 2018	4
2. Perspectives et défis 2019	5
3. Observation du marché du travail	6
4. Dispositif valaisan de lutte contre le chômage	8
Efficacité du dispositif valaisan de lutte contre le chômage	
Offices régionaux de placement (ORP)	
Mesures de réinsertion sur le marché du travail (MMT)	
Examen de l'aptitude au placement – Traitement des oppositions	
Indemnités en cas de RHT – Indemnités en cas d'intempéries	
Collaboration interinstitutionnelle (CII)	
5. Informations complémentaires	13
Dépenses et financements	
Publications	
Interventions parlementaires	
Adresses utiles	
Abréviations	

Personne de contact

Peter Kalbermatten, Chef de service, Tél. 027 606 73 05,
peter.kalbermatten@admin.vs.ch

Publication

Service de l'industrie, du commerce et du travail du canton du Valais (SICT)
Av. du Midi 7, 1950 Sion, sict-diha@admin.vs.ch, www.vs.ch/sict

Internet

La publication est disponible sur le site www.vs.ch/sict, à la rubrique:
Marché du travail / Chômage > Statistiques et publications > Rapport annuel

Copyright

© SICT Reproduction autorisée en mentionnant la source

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le but de ne pas alourdir le texte.

OBJECTIFS DU SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

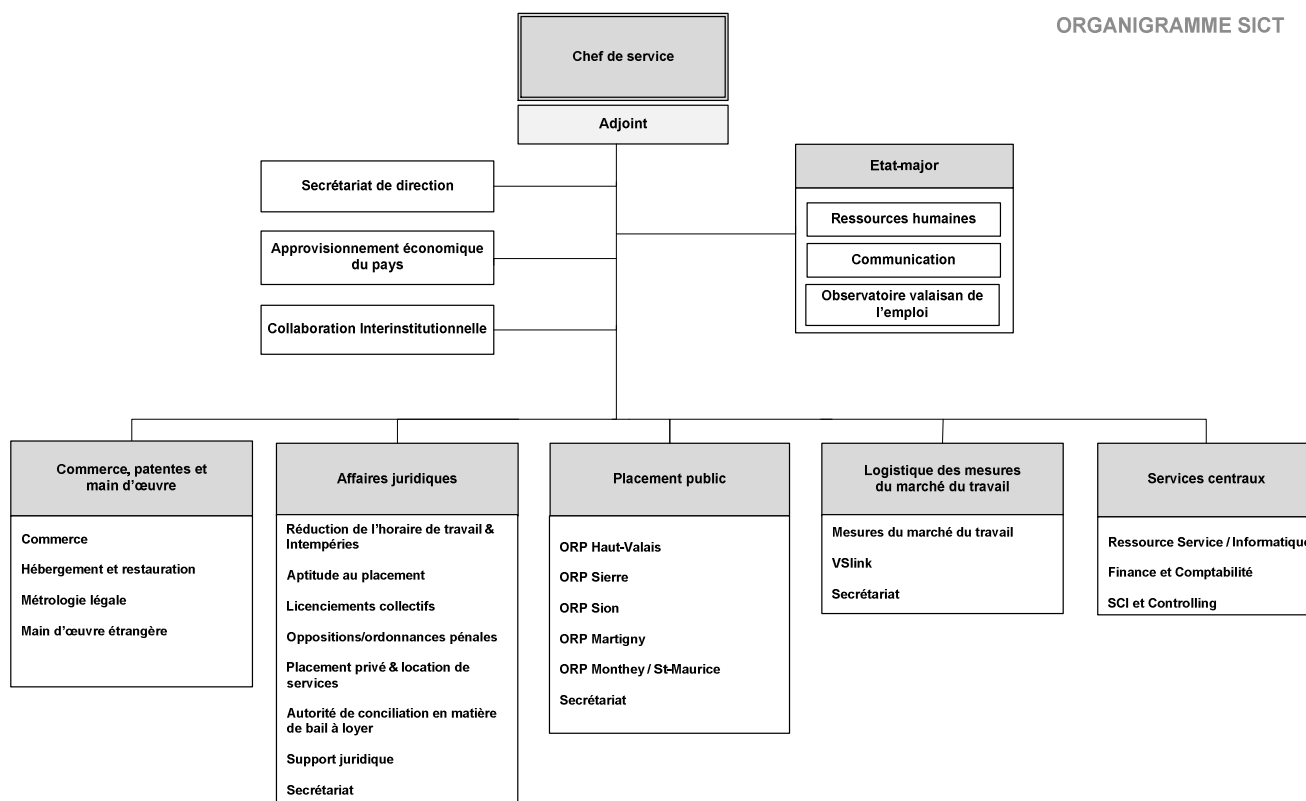
Objectifs politiques : « Emploi et marché du travail »

Conduire une politique de l'emploi tendant vers l'équilibre du marché du travail et assurer la mise en place des conditions nécessaires à la réalisation des activités économiques.

Sous-objectifs politiques « Emploi et marché du travail »

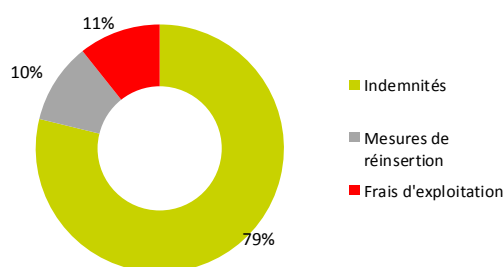
- 1 Prévenir le chômage imminent et lutter contre le chômage existant
- 2 Adapter les mesures du marché du travail et les structures des Offices régionaux de placement (ORP) aux variations budgétaires de la Confédération
- 3 Concilier les attentes de l'économie en main-d'œuvre compétente et la lutte contre le chômage dans le cadre de l'octroi des autorisations de travail
- 4 Soutenir la commission tripartite dans son observation du marché du travail en vue de prévenir, constater et prendre des mesures concrètes contre les situations de sous-enchères salariales
- 5 Mettre en place les conditions optimales pour que les personnes relevant de plusieurs dispositifs (Assurance-chômage AC – Assurance-Invalidité AI – Aide sociale AS - Formation professionnelle - Addiction VS - SUVA) bénéficient rapidement d'une stratégie de réinsertion professionnelle et sociale adéquate, coordonnée et efficiente

ORGANISATION DU SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

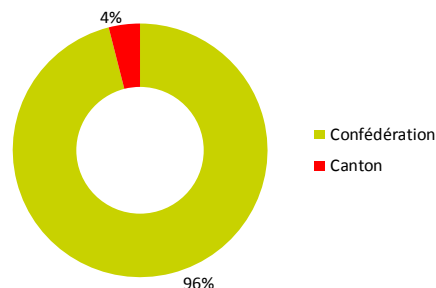


1. L'ANNÉE 2018

		Différence annuelle	
+2.6%	progression du produit intérieur brut (PIB) cantonal		
3.1%	taux de chômage cantonal	-0.5 pt	
5'338	personnes inscrites au chômage en moyenne mensuelle	-842	-13.5%
69'647	entretiens de conseil menés par les conseillers des ORP	-5'732	-7.6%
11'418	participants à une mesure fédérale de réinsertion	-823	-6.7%
23'532	nouvelles inscriptions au chômage	+1'701	+7.8%
203	situations annoncées au bureau CII	-7	-3.3%
444	oppositions déposées auprès du SICT	-28	-5.9%



Répartition des dépenses



Financement

Chômage 2018 en Valais : dépenses et financement

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2018

Obligation d'annoncer les postes vacants

Suite à l'acceptation par le peuple suisse de l'initiative sur l'immigration de masse, les employeurs ont l'obligation d'annoncer leurs postes vacants auprès des ORP depuis le 1^{er} juillet 2018.

Procédure d'annonce. L'obligation d'annonce concerne tous les genres de professions dont le taux de chômage est supérieur à 8%, principalement certaines professions de l'hôtellerie-restauration, de la construction et de l'agriculture.

Les employeurs peuvent annoncer leurs postes vacants directement sur la plateforme du Secrétariat d'état à l'économie (SECO) www.travail.swiss. Les emplois annoncés sont soumis à une **interdiction de publication durant cinq jours ouvrables à partir du premier jour suivant leur traitement**. Pendant ce délai, les informations relatives aux postes vacants sont accessibles uniquement aux demandeurs d'emploi inscrits auprès des ORP.

Information des employeurs. Le Canton du Valais a mis un accent particulier sur l'information aux employeurs.

- La section Placement Public a organisé plusieurs séances d'information pour les associations professionnelles des différentes branches concernées.
- Une page d'information cantonale a été mise en ligne : www.vs.ch/web/sict/obligation-annonce-postes-vacants.
- Le SICT a créé une adresse mail à disposition des employeurs pour leur permettre de poser toutes les questions en lien avec ces nouvelles dispositions légales : sict-diha-obligationdannonce@admin.vs.ch

Résultats. Le nombre de places vacantes annoncées et gérées par les ORP a quadruplé pendant les 6 derniers mois de l'année 2018 par rapport à la même période de l'année précédente. Selon le

SECO, un bilan significatif de l'exercice ne pourra toutefois être établi qu'en automne 2019.

Seuil abaissé à 5% dès 2020. A partir du 1^{er} janvier 2020, l'obligation d'annoncer les postes vacants

s'appliquera dans les genres de professions dont le taux de chômage est supérieur à 5%. Le Valais va anticiper ce nouveau défi en 2019 en prenant toutes les mesures organisationnelles nécessaires.

Journées nationales CII 2018

La CII Valais a organisé les 29 et 30 novembre 2018 à Saillon les Journées nationales de la CII. Plus de 50 personnes œuvrant au sein d'institutions actives dans les domaines de la sécurité sociale, de la formation, de l'intégration sur le marché du travail et de la migration ont participé à cette rencontre.

Echanges d'expériences. Les coordinateurs et responsables CII cantonaux ont ainsi eu un aperçu des activités fédérales en matière de CII, pris connaissance de l'organisation de la CII Valais et échangé sur de bonnes pratiques transférables dans

leur canton. La table ronde, animée par les protagonistes valaisans en matière d'immigration, a mis en évidence les défis en termes de ressources et de collaboration entre les services concernés.

Le Valais, canton précurseur en matière de CII, a également présenté la mise en place en cours d'année de la Plateforme Transition 1 (T1), une structure destinée à détecter et soutenir les jeunes en rupture de formation (www.vs.ch/web/sfop/plateforme-t1).

2. PERSPECTIVES ET DÉFIS 2019

Intégration des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire sur le marché du travail

Suite à la révision de la loi sur les étrangers et l'intégration, les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire pourront s'annoncer auprès du service public de l'emploi, à la condition toutefois de satisfaire aux critères d'employabilité. L'objectif de cette mesure est de mieux utiliser le potentiel de main-d'œuvre disponible en Suisse.

Élément clé : l'employabilité. En Valais, l'annonce de ces personnes se fera dans le cadre de la CII, car elle exige une collaboration étroite entre divers partenaires institutionnels. Le Service de l'action sociale (SAS), par le biais de son Office de l'asile (OASI), est chargé d'évaluer le potentiel d'intégration des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire. Le SAS devra ensuite annoncer ces personnes au service public de l'emploi, qui est chargé de définir leur employabilité, c'est-à-dire leurs chances réelles de trouver un emploi, compte tenu des exigences du marché du travail et de leurs propres compétences et qualités.

Pour ce faire, une procédure de travail a été définie d'entente entre les partenaires concernés.

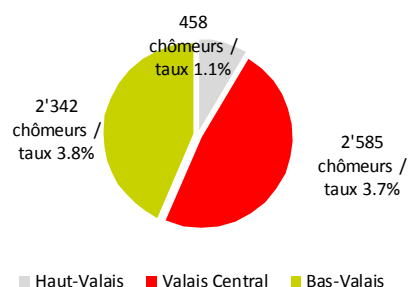
Prise en charge par les ORP. Si l'employabilité est avérée, le service public de l'emploi prend en charge leur suivi et leur placement sur le premier marché du travail. Ces personnes seront intégrées dans les structures ordinaires des ORP et bénéficieront des mêmes prestations que les autres demandeurs d'emploi inscrits au chômage (entretiens de conseil et de suivi, mesures du marché du travail, propositions d'emplois, etc.).

Les mesures organisationnelles et structurelles devraient être en place le 1^{er} août 2019. Dès cette date, les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire devraient ainsi pouvoir bénéficier des prestations du service public de placement et auront le droit d'exercer une activité rémunérée sur le premier marché du travail. Près d'une cinquantaine de personnes pourraient être concernées en Valais.

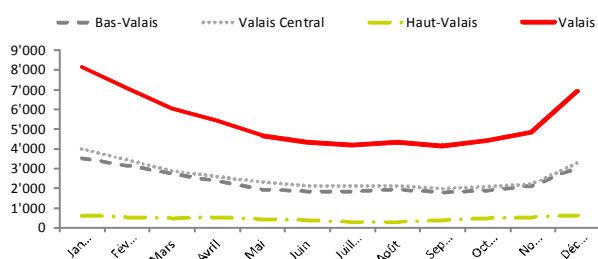
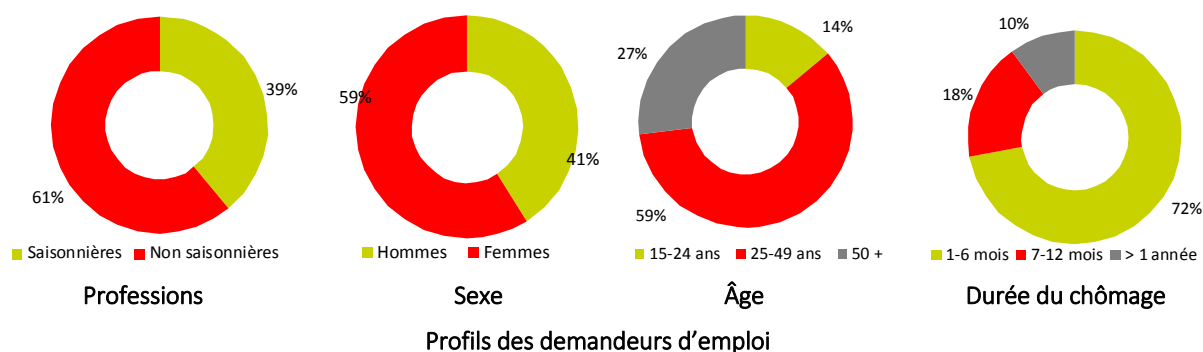
3. OBSERVATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Evolution du chômage

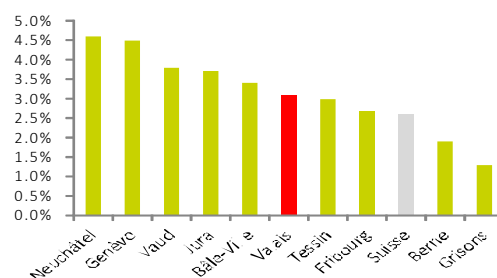
	2018	Diff. annuelle
Taux de chômage Suisse	2.6%	-0.6pt
Taux de chômage Valais	3.1%	-0.5 pt
Nombre de chômeurs Suisse	118'103	-25'039
Nombre de chômeurs Valais	5'388	-842
	2019	
Prévision taux de chômage CH	2.4%	-0.2 pt
Prévision taux de chômage VS	3.0%	-0.1 pt



Chômage par régions

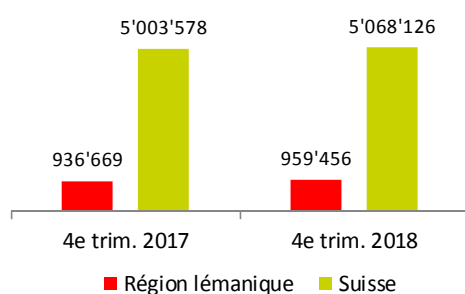


Evolution mensuelle du nombre de chômeurs



Quelques taux de chômage cantonaux

Evolution de l'emploi



Suisse. Le nombre d'emplois en Suisse a progressé de 1.3% au 4^e trimestre 2018 par rapport à 2017 (secteur secondaire +1.2% / secteur tertiaire +1.3%).

Valais. Le PIB valaisan a fortement augmenté en 2018 et on estime qu'il a généré une augmentation marquée de l'emploi (+2.1%). Il n'y a pas de données plus détaillées sur l'emploi pour le canton du Valais. Elles sont agrégées par grandes régions par l'Office fédéral de la statistique (OFS). La région lémanique a enregistré une hausse de 2.4% (secteur secondaire +2.7% / secteur tertiaire +2.4%).

Evolution de la conjoncture et perspectives

	2017	2018	Prévision 2019
Evolution du PIB suisse	+1%	+2.5%	+1.1%
Evolution du PIB valaisan	+0.8%	+2.6%	+1.3%

Suisse. Selon le Groupe d'experts de la Confédération, le **PIB suisse a crû de 2.5% en 2018.**

La croissance a été soutenue par les exportations de marchandises, notamment l'industrie manufacturière.

Pour 2019, **la croissance du PIB est estimée à 1.1%, en raison du ralentissement de l'économie mondiale.**

Valais. Selon la Banque cantonale du Valais, le PIB cantonal a progressé de 2.6% en 2018.

Les secteurs de l'hébergement et de la pharma ont contribué à cette croissance. La demande extérieure, ainsi que le climat d'investissement favorable, ont encouragé le secteur des biens d'investissement.

En 2019, le Valais devrait connaître une croissance de 1.3% du PIB. Ce ralentissement est dû au climat d'insécurité qui règne depuis le début 2019 sur le plan national et européen.

Main-d'œuvre étrangère

Le SICT délivre les autorisations de travail à la main-d'œuvre étrangère. Il pratique une politique d'attribution des permis visant à répondre au mieux aux besoins du marché du travail valaisan.

Activité auprès d'un employeur suisse	2017	2018	Diff. annuelle
Ressortissants UE 27/AELE : annonces (activités < 3 mois)	7'147	8'816	+1'669
Ressortissants croates :			
- courte durée (<12 mois, permis L)	34	49	+15
- séjour (5 ans, permis B)	1	1	=
Ressortissants de pays tiers :			
- autorisations > 4 mois	80	94	+14
- autorisations courte durée contingentées	51	58	+7
- autorisations à l'année	25	28	+3
Domaine de l'asile : autorisations	507	536	+29

Recrutement dans l'UE 27 et l'AELE. Les ressortissants de ces pays bénéficient d'une liberté totale de circulation grâce à l'Accord sur la libre-circulation des personnes (ALCP). Le Conseil Fédéral a cependant introduit la clause de sauvegarde pour les demandes d'autorisation de séjour et de travail (permis B) pour les personnes de nationalité bulgare ou roumaine. L'attribution de ces permis a donc subi une certaine contraction.

Recrutement de ressortissants croates. Les ressortissants croates sont toujours soumis au régime transitoire (priorité du marché indigène, contrôle des salaires, contingents)

Recrutement dans les pays tiers. Seule la main-d'œuvre hautement qualifiée, non disponible sur le marché du travail suisse et européen, est admise. Des contingents annuels sont fixés pour cette catégorie de travailleurs.

Recrutement dans le domaine de l'asile. Les personnes admises à titre provisoire bénéficient du même traitement que les étrangers titulaires d'une autorisation de séjour, soit un accès facilité au marché du travail.

Travail intérimaire

Le SICT est chargé de l'octroi des autorisations de pratiquer le placement de personnel et la location de services. Il exerce également la surveillance des entreprises de placement de personnel et / ou de location de services.

	2017	2018	Diff. annuelle
Nombre d'heures louées (en milliers)	5'525'901	5'825'826	+5.4%
Nombre de personnes engagées	12'471	11'888	-4.7%

Les entreprises continuent à faire appel à ce type d'engagement, notamment pour des raisons de flexibilité.

Observatoire valaisan de l'emploi (OVE)

L'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE) offre un portrait qualitatif du marché du travail en Valais, sous la forme de publications thématiques. Il fournit également des données quantitatives sur le marché du travail valaisan. Il réalise des enquêtes sur les salaires pour la Commission tripartite cantonale valaisanne « Travailleurs détachés et lutte contre le travail au noir » (CTVS) et collabore également avec l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE).

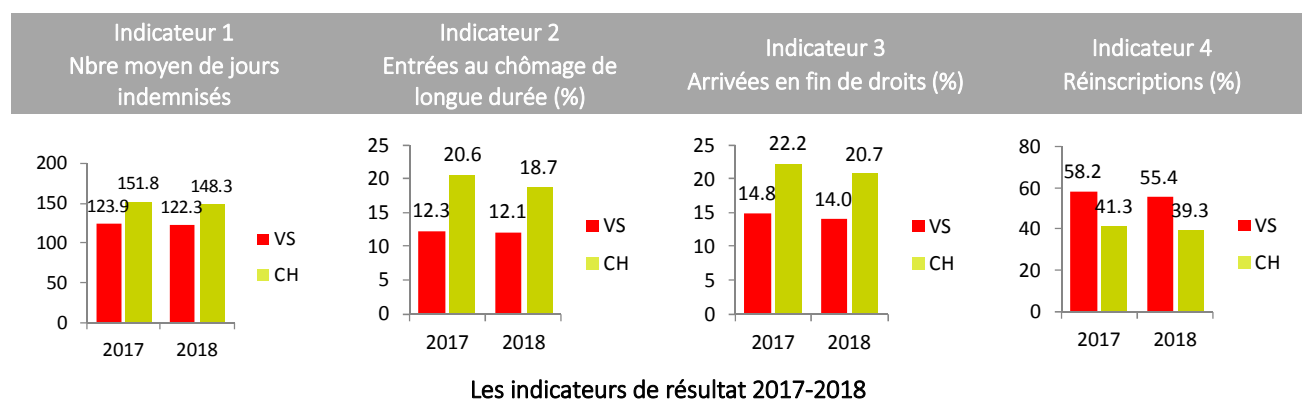
L'OVE a débuté, sur mandat de la Commission tripartite cantonale valaisanne « Travailleurs détachés et lutte contre le travail au noir » (CTVS), une **enquête concernant le niveau des salaires** auprès des assistant-e-s médicales qui se terminera courant 2019.

L'OVE a également collaboré avec l'**Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE)** dans le cadre de la mise en œuvre de l'art. 121a de la Cst. (obligation d'annonce) pour développer des fiches signalétiques pour les professions concernées.

4. DISPOSITIF VALAISAN DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

L'efficacité du dispositif valaisan de lutte contre le chômage

L'objectif du dispositif valaisan de lutte contre le chômage est la prise en charge rapide des personnes en recherche d'emploi en vue de leur retour durable sur le premier marché du travail. Une importance particulière est accordée aux contacts avec les entreprises.



Le dispositif valaisan de lutte contre le chômage est très performant selon les quatre indicateurs de résultats mesurés par le SECO. Les résultats du Valais sont largement supérieurs à la moyenne suisse pour les indicateurs 1 à 3.

Ils sont, par contre, moins bons pour l'indicateur 4, principalement en raison du nombre élevé de réinscriptions, liées aux variations saisonnières d'activité dans certaines branches.

Offices régionaux de placement (ORP)

Les offices régionaux de placement (ORP) sont des centres de prestations spécialisés, qui soutiennent aussi bien les demandeurs d'emploi dans leurs recherches d'emploi que les employeurs dans leurs recherches de candidats. Le Valais compte cinq offices régionaux de placement : Monthey-St Maurice, Martigny, Sion, Sierre et Brigue.

	2017	2018	Différence annuelle
Nombre moyen de dossiers par conseiller en personnel (CH : 98 ; -5.8%)	107	99	-7.5%
Inscriptions au chômage	21'831	23'532	+7.8%
Entretiens de conseil et de contrôle	75'379	69'647	-7.6%
Participants aux journées d'information	7'258	7'194	-0.9%
Acquisition de places vacantes	4'310	11'423	+165%
Placements et assignations à des gains intermédiaires	1'620	1'928	+19%

Activités au service des demandeurs d'emploi

La moyenne annuelle de dossiers par conseiller est pour la 2^{ème} année consécutive en baisse (-7.5%) et atteint le niveau national. Toutefois, le nombre d'inscriptions au chômage a augmenté par rapport à 2017, de l'ordre de 7.8%. Les variations sont importantes entre le mois où le nombre d'inscriptions est le plus faible (février : 1'325) et celui où il est le plus élevé (décembre : 3'883), en

raison de la saisonnalité dans les branches de la construction, de l'agriculture et du tourisme. Le nombre d'entretiens de conseil et de contrôle s'est aligné sur la moyenne annuelle de dossiers, avec une baisse de 7.6% par rapport à 2017, de même que le nombre de participants aux journées d'information, qui a légèrement baissé (-0.9%).

Activités au service des entreprises

Forum Emploi Valais. Le 10 et le 11 octobre 2018 ont eu lieu à Sion, les 5^{ème} et 6^{ème} Forums Emploi organisés par les cinq ORP du canton. Pour préparer ces événements, 111 dossiers de demandeurs d'emploi de tous les ORP du Valais romand ont été proposés par les conseillers en personnel et 71 d'entre eux ont été (pré)auditionnés par les répondants entreprises. 47 personnes ont finalement été retenues pour participer aux entretiens (102 entretiens de 20 min.) auprès des seize entreprises du domaine médico-social présentes pour l'occasion, avec à la clé environ 2/3 de postulants définitivement engagés.

Lors de la soirée officielle du 10 octobre, en présence de M. Christophe Darbellay, Chef du Département de l'économie et de la formation, et de la presse locale, les employeurs ont exprimé leur

réelle satisfaction quant à l'organisation de ces Forums Emploi. Plusieurs d'entre eux souhaitent participer à une prochaine édition et ont manifesté la volonté de développer une collaboration régulière avec les ORP du canton. Les candidats ont quant à eux apprécié l'opportunité de participer à de vrais entretiens d'embauche, se sont sentis valorisés et prêts pour poursuivre leurs recherches d'emploi (voir le reportage de la Télévision suisse romande : <https://www.rts.ch/play/tv/12h45/video/des-speed-dating-de-travail-sont-proposes-a-des-personnes-en-recherche-demploi-en-suisse?id=9909885>)

Au vu du succès rencontré et de l'enthousiasme de l'ensemble des participants, cette expérience sera reconduite l'an prochain pour un Forum Emploi dédié aux professions de la restauration.

Mesures de réinsertion sur le marché du travail (MMT)

L'assurance-chômage peut financer des mesures **fédérales** du marché du travail afin d'aider la réinsertion des personnes en recherche d'emploi. Le Canton du Valais finance également des mesures **cantonales** de réinsertion professionnelle pour des personnes qui n'ont pas ou plus droit aux mesures fédérales.

Mesures fédérales

Mesures fédérales (financées par l'assurance-chômage)	Décisions 2017	Décisions 2018	Diff. annuelle
Cours	7'201	6'318	-12%
Entreprises de pratique commerciale	335	358	+7%
Stages de formation	1'588	1'602	+1%
Programmes d'emploi temporaire (PET)	2'471	2'176	-12%
Semestres de motivation (SEMO)	558	548	-2%
Stages professionnels	88	82	-7%
Allocations d'initiation au travail (AIT)	195	225	+15%
Allocations de formation (AFO)	8	3	-63%
Contributions aux frais de déplacement et de séjour	43	46	+7%
Soutien d'une activité indépendante	96	60	-38%
Total	12'583	11'418	-9%

Utilisation des mesures. L'utilisation globale des mesures du marché du travail a diminué de 9% par rapport à l'année précédente (-1'165 décisions). Si l'on compare la baisse du chômage (-842 chômeurs ou -13.5%) et la baisse de l'activation des demandeurs d'emploi on peut dire que l'offre de mesures a été plutôt bien utilisée en 2018. Il faut donc relativiser le recul du nombre de participants à des MMT.

La situation économique favorable influence les moyens financiers à disposition. Malgré des ressources limitées, le SICT n'a pas diminué le nombre de MMT en faveur des chômeurs de plus de 50 ans et des jeunes du groupe-cible Transition I (16-24 ans). Elle continue d'adapter l'offre aux besoins du marché du travail, comme le montrent notamment les mesures et projets suivants :

ActiveLab vise à activer et dynamiser les **demandeurs d'emploi de plus de 50 ans**. Des coachings individuels associés à des laboratoires collectifs assurent le suivi intensif des participants. L'accent mis sur le réseautage et le marketing digital permet de renforcer les aptitudes individuelles face à la recherche d'emploi. Formation participative basée sur l'expérience, cette mesure répond aux exigences des demandeurs d'emploi de 50+.

En 2018, il y a eu en moyenne 27 participants dans la mesure. 70 entretiens d'embauche ont été décrochés durant l'année. Ils ont abouti à 16 placements durant la mesure et 9 placements durant les 2 mois qui ont suivi la mesure. 96% des participants ont indiqué que la mesure avait eu un impact sur leur retour à l'emploi.

Le Coaching SEMO, destiné au public cible de la **Transition 1 (16-24 ans)** offre un suivi individualisé en vue d'une formation initiale ainsi qu'une immersion dans le monde du travail à travers des stages pratiques. Un coaching traditionnel doublé d'un suivi quotidien des actions à travers une application disponible sur Android permet d'assurer une activation intensive des jeunes. La partie pratique est réalisée en entreprise dans le métier ciblé par le jeune et non dans des ateliers.

Le SEMO Coaching de Monthey a ouvert 12 places en septembre 2018. 69 semaines stages ont été trouvées par les participants. 5 jeunes sur les 12 qui ont débuté la mesure en septembre 2018 ont déjà trouvé une place pour réaliser leur CFC et 3 autres sont en passe de concrétiser leur sortie. Cette nouvelle prestation, plus flexible que le SEMO, devrait permettre à moyen terme d'absorber les variations des flux de jeunes et de supprimer la liste d'attente du Semestre de motivation

La Fondation Werner Siemens soutient le Canton du Valais depuis 2013 pour la **formation des jeunes** dans les domaines techniques par le projet AFOTEC (Appui aux formations techniques). Les moyens attribués sont affectés à des cours d'appoint et à de la formation des jeunes en collaboration avec les associations professionnelles concernées et le Service de la formation professionnelle. La Fondation Werner Siemens a également accepté de soutenir, dès 2018, un nouveau projet de formation des jeunes dans le domaine de l'enveloppe du bâtiment et de la technique du bâtiment (projet d'Appui aux formations des techniques du bâtiment, AFBAT) pour une durée de 5 ans.

Mesures cantonales de réinsertion

Mesures cantonales (financées par le Fonds cantonal pour l'emploi FCE)	Décisions 2017	Décisions 2018	Diff. annuelle
Programmes de qualification (PQF)	290	303	+4%
Allocations cantonales d'initiation au travail	23	24	+4%
Stages professionnels cantonaux	5	3	-40%
Contributions cant. aux frais de déplacement et de séjour	3	1	-67%
Cours pour personnes en fin de droit	2	14	+600%
Total	323	345	+7%

Utilisation des mesures. L'utilisation des mesures cantonales a progressé de près de 7%. En dépit d'un recul marqué du chômage, l'utilisation des mesures cantonales n'a pas fortement augmenté. Cela s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu de hausse du nombre de personnes en fin de droit.

Le contrat d'activité professionnelle (CAP) n'est pas une mesure du marché du travail, mais un contrat

VSlink

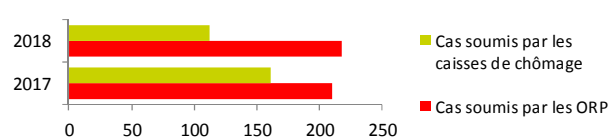
En 2018 le site www.vslink.ch a dépassé le nombre de 600 entreprises inscrites sur son site et de 1'200 offres d'emploi publiées. Cela montre que VSlink est devenue ces dernières années un portail indispensable pour les emplois hautement qualifiés en Valais. L'objectif est de montrer aux talents d'aujourd'hui et de demain que le Valais leur offre des opportunités professionnelles et peut ainsi favoriser le retour dans le canton d'origine.

de travail qui bénéficie du soutien financier du fonds cantonal pour l'emploi. Ce contrat de travail vise à réintégrer des chômeurs en fin de droit dans le premier marché du travail. La durée du soutien est fixée à 6 mois. 63% des personnes au bénéfice d'un CAP ne sont plus inscrits au chômage et ont trouvé une solution à la fin de leur contrat.

Depuis sa création, VSlink s'engage pour l'amélioration de la compétitivité et de l'attractivité des régions socio-économiques. Après les résultats réjouissants de ces dernières années, il est devenu indispensable d'optimiser les prestations de VSlink et d'élargir le réseau. C'est pourquoi VSlink est en train de réétudier sa stratégie pour répondre aux besoins du marché du travail valaisan et garantir la durabilité du réseau et la qualité des prestations offertes par VSlink.

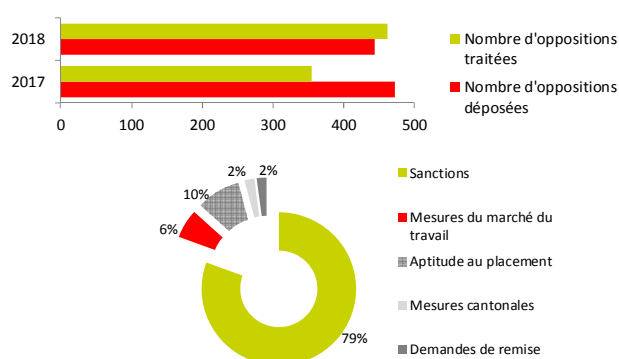
Examen de l'aptitude au placement – Traitement des oppositions

Examen de l'aptitude au placement



Pour avoir droit à l'indemnité de chômage, l'assuré doit notamment être apte au placement. Les ORP ont aussi pour tâche de contrôler que les assurés sont capables d'exercer un travail convenable et qu'ils sont disposés à le faire. 330 dossiers de demandeurs d'emploi ont été soumis à examen de ces conditions de droit en 2018.

Procédures d'opposition



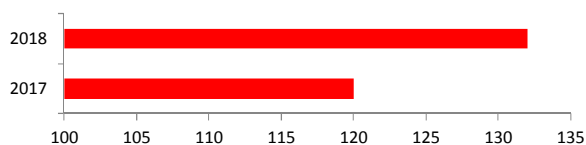
La procédure d'opposition permet au destinataire d'une décision d'en obtenir un nouvel examen avant qu'un juge ne soit éventuellement saisi.

Comme en 2017, **les oppositions étaient principalement dirigées contre les décisions de sanction prononcées par les ORP (79%).**

Le bien-fondé des décisions initiales a, dans la grande majeure partie des cas, été confirmé par le SICT. Sur 461 oppositions traitées, seules 29 ont été admises ou partiellement admises.

Oppositions selon les domaines

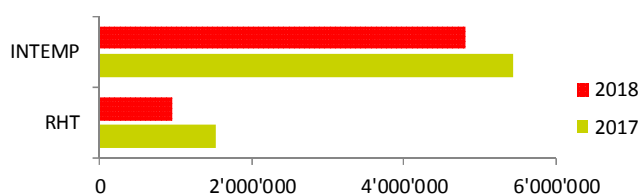
Ordonnances pénales



Les caisses de chômage demandent au SICT d'intervenir lorsqu'elles ne parviennent pas à obtenir des employeurs tous les renseignements et documents nécessaires à la constitution du dossier d'un assuré.

En 2018, 132 dossiers de ce type ont été ouverts et 18 ordonnances pénales ont été prononcées par le SICT.

Indemnités en cas de RHT – Indemnités en cas d'intempéries

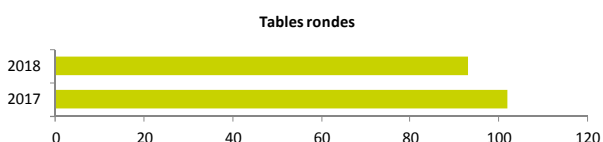
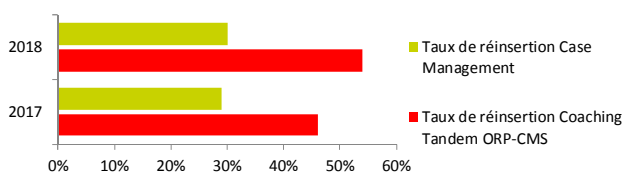
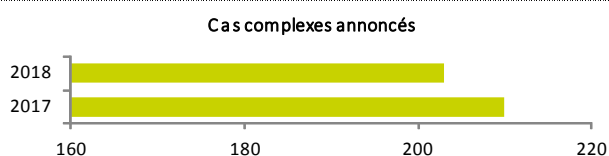


Le recours à l'**indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT)** a à nouveau baissé en 2018, ce qui démontre la vitalité de notre économie et une situation de quasi plein emploi. L'abrogation dès le 1er septembre 2018 des mesures spéciales instaurées en janvier 2015, à la suite de l'abolition du taux plancher, n'a pas eu d'impact sur l'indemnité en cas de RHT.

L'**indemnité en cas d'intempéries (INTEMP)** est utilisée par le secteur de la construction. Le recours à cette indemnité est tributaire avant tout de la rigueur de l'hiver en début d'année.

Collaboration interinstitutionnelle (CII)

La CII Valais vise la collaboration entre les institutions qui œuvrent à la réinsertion professionnelle et sociale des bénéficiaires. Elle met en commun des méthodes de travail et des mesures. Sur le terrain, la CII se traduit par des valeurs partagées et une expertise au service d'une stratégie d'insertion.



Les activités de la CII Valais se focalisent sur 2 axes, à savoir la mise en place de **mesures structurelles** et facilitatrices et la **gestion de situations complexes**.

3401 personnes ont bénéficié en 2018 d'un suivi simultané par au moins 2 dispositifs partenaires de la CII.

Au vu de l'importance du travail en réseau, la CII a organisé 5 journées régionales sur des thèmes d'actualité (50 et plus, oncologie et réinsertion, migration et intégration, travail social et digitalisation) ainsi que des formations spécifiquement destinées aux collaborateurs des dispositifs chômage et invalidité.

En 2018, les collaborateurs terrain ont annoncé 203 situations complexes au bureau CII dont 45 concernaient des situations de jeunes en difficulté.

5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dépenses et financement

Les coûts relatifs au chômage, notamment les salaires, sont en grande partie financés par le **fonds fédéral de compensation de l'assurance-chômage** et ne sont donc pas à la charge du Canton. Le **Fonds cantonal pour l'emploi** finance des frais non pris en compte par l'assurance-chômage, notamment des mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle destinées à des personnes en fin de droit.

Comme le prévoit la législation fédérale sur l'assurance-chômage (LACI), l'effectif du personnel doit être continuellement adapté à l'évolution du chômage, aussi bien à la hausse qu'à la baisse.

	2018			2017	Différence annuelle
	Dépenses	Financement			
		Assurance-chômage (AC)	Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)		
Total frais d'exploitation	31'235'826	31'173'814	62'012	31'239'968	=
Total MMT fédérales	26'674'594	26'674'594		27'534'636	-3.1%
Total MMT cantonales	4'027'561		4'027'561	5'081'477	-20.7%
Total mesures marché du travail	30'702'156	26'674'594	4'027'561	32'616'112	-5.9%
Contrats d'activité professionnelle (LEMC)	119'602		119'602	136'883	-12.6%
Indemnités journalières	223'956'148	223'956'148		250'429'322	-10.5%
Indemnités réduction de l'horaire de travail (RHT)	951'309	951'309		1'525'543	-37.6%
Indemnités intempéries	4'810'314	4'810'314		5'413'982	-11.6%
Indemnités insolvabilité	949'735	949'735		2'289'543	-59.4%
Total indemnités	230'667'506	230'667'506		259'658'391	-11.2%
Participation cantonale aux coûts du fonds fédéral		-7'443'00	7'443'000		-7%
TOTAL	292'725'090	281'072'914	11'652'176	323'651'354	-9.6%
<i>Nombre moyen de chômeurs en Valais</i>			5'388	6'230	-13.5%
<i>Taux de chômage moyen en Valais</i>			3.1%	3.6%	-0.5 pt

Chômage 2018 en Valais : dépenses et financement
(Situation en mars 2019. Certains montants pourraient être modifiés ultérieurement)

Publications

Bulletin statistique mensuel

Bulletin statistique : La situation sur le marché du travail en Valais, publication mensuelle

-> Le bulletin statistique mensuel peut être téléchargé sur notre site Internet : <https://www.vs.ch/web/sict/bulletin-statistique-du-chomage>.

Communiqués pour les médias

« La situation sur le marché du travail en Valais », communiqué mensuel

« 4^{ème} édition du Forum Emploi Valais », 11 octobre 2018

-> Les communiqués pour les médias peuvent être consultés sur notre site Internet :

<https://www.vs.ch/web/sict/communiques>.

Publications de l'OVE

« Evolution du travail intérimaire en Suisse Romande », septembre 2018 (en collaboration avec l'ORTE)

-> Les publications de l'OVE peuvent être téléchargées sur notre site Internet : <https://www.vs.ch/web/sict/ove>

Interventions parlementaires

Interpellation urgente par Serge Métrailler et Sidney Kamerzin PDCC, « Immigration de masse : Quelle masse de travail pour les entreprises et pour l'Etat : sommes-nous prêts ? »

Le Conseiller d'Etat Jacques Melly a répondu le 17 mai 2018

Interpellation 3.0375, par Valentin Aymon AdG/LA, « Le chômage saisonnier: Où en sommes-nous? »

Le Conseiller d'Etat Christophe Darbelley a répondu le 17 mai 2018

Adresses utiles

Service de l'industrie, du commerce et du travail,
Av. du Midi 7, 1950 Sion, www.vs.ch/sict, ☎ 027 606 73 10,
sict-diha@admin.vs.ch

RAV Oberwallis, Viktoriastrasse 15, 3900 Brig,
☎ 027 606 94 50, ravoberwallis@admin.vs.ch

ORP Sierre, Route de la Bonne-Eau 20, 3960 Sierre,
☎ 027 606 94 00, orpsierre@admin.vs.ch

ORP Sion, Place du Midi 40, 1950 Sion, ☎ 027 606 93 00,
orpsion@admin.vs.ch

ORP Martigny, Rue du Léman 29, 1920 Martigny,
☎ 027 606 92 21, ☎ 027 606 92 22,
orpmartigny@admin.vs.ch

ORP Monthey-St-Maurice, Rue du Coppet 2,
1870 Monthey 2, ☎ 027 606 92 50,
orpmonthey@admin.vs.ch

Bureau de la Collaboration Interinstitutionnelle CII,
c/o Service de l'industrie, du commerce et du travail, Av.
du Midi 7, 1950 Sion, www.vs.ch/cij, ☎ 027 606 73 10,
anne-francoise.beney@admin.vs.ch

Abréviations

AC	Assurance-chômage	MMT	Mesure du marché du travail
AELE	Association européenne de libre-échange	OASI	Office de l'asile
AFBAT	Appui aux formations dans le domaine des enveloppes et techniques du bâtiment	OFS	Office fédéral de la statistique
AFO	Allocation de formation	ORP	Office régional de placement
AFOTEC	Appui aux formations technologiques	ORTE	Observatoire romand et tessinois de l'emploi
AI	Assurance-invalidité	OVE	Observatoire valaisan de l'emploi
AIT	Allocation d'initiation au travail	PET	Programme d'emploi temporaire
ALCP	Accord sur la libre circulation des personnes	PIB	Produit intérieur brut
AS	Action sociale	PQF	Programme cantonal de qualification
CAP	Contrat d'activité professionnelle	RHT	Indemnités pour réduction de l'horaire de travail
CFC	Certificat fédéral de capacité	SAS	Service de l'action sociale
CII	Collaboration interinstitutionnelle	SCI	Système de contrôle interne
CTVS	Commission tripartite cantonale « Travailleurs détachés et lutte contre le travail au noir »	SECO	Secrétariat d'État à l'économie
DEF	Département de l'économie et de la formation	SEMO	Semestre de motivation
FCE	Fonds cantonal pour l'emploi	SICT	Service de l'industrie, du commerce et du travail
INTEMP	Indemnités en cas d'intempéries	UE	Union Européenne
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité		
LEMC	Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs		